

DECISION IRRESPONSABLE ET DANGEREUSE !

Le Président de la République, puis le Premier ministre et le ministre de l'Education nationale, ont annoncé leur décision de rouvrir progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées à compter du 11 mai prochain, alors même que tous les lieux publics resteront fermés. Cette décision a des conséquences majeures sur la gestion sanitaire des écoles et des établissements tant sur le temps scolaire que périscolaire.

Pour notre part, nous considérons que cette décision est irresponsable, dangereuse et impossible à mettre en œuvre sur le terrain sans mise en danger des élèves et des personnels.

Lors de son intervention du 13 avril 2020, le Président a dit « ... le confinement le plus strict doit encore se poursuivre jusqu'au lundi 11 mai ... le 11 mai prochain sera donc le début d'une nouvelle étape, elle sera progressive ... à partir du 11 mai nous rouvrirons progressivement les crèches les écoles les collèges et les lycées ... »

Nous l'avons tous entendu, lu. Alors pourquoi des semaines avant la fin du « confinement le plus strict » demande-t-on à certains personnels administratifs et à certains agents territoriaux de revenir dans les établissements, dans les services ?

Alors que rien n'a été fait pour garantir un minimum de sécurité : les produits virucides n'ont pas encore été livrés pour la désinfection des locaux, les agents d'entretien n'ont pas été formés à leur manipulation, ils n'ont pas les équipements de protection nécessaires (blouses, gants, masques). Les personnels administratifs n'ont pas de masques, pas de gel hydroalcoolique dans les bureaux.

Alors quoi ? Les personnels de l'Education nationale et les agents territoriaux seraient-ils la « chair à canon » au service d'une soit-disant « guerre » contre la pandémie ?

C'est plutôt une guerre contre le statut et contre le code du travail qui s'est engagée.

A partir du 11 mai, dans les établissements comme dans les services, les gestes barrières ne seront pas suffisants pour protéger les collègues : dans les supermarchés ou même chez l'épicier du coin, des installations d'isolation - plexiglas ou autres, ont été installés pour protéger les personnels.

A l'éducation nationale : RIEN !

Les collègues devront pourtant établir les demandes de bourses des lycées en présentiel avec les familles, les parents, les élèves, et dès le mois de juin ce seront les inscriptions 6ème, 2nde ...

Nos organisations refusent que la sécurité et la santé des agents publics et des usagers ne deviennent la variable d'ajustement des besoins voraces du MEDEF.

La FNEC FP-FO 91 et le GD des territoriaux FO de l'Essonne demandent, avant toute reprise du travail sur site en mai :

- **Qu'aucun agent, aucun personnel ne soient sommé de se rendre dans son établissement, son école, son service, tant que notre département se trouve en zone rouge**
- **Le dépistage systématique de tous les personnels, de tous les agents et de tous les élèves, comme préconisé par l'OMS et par le CHSCT ministériel de l'Education nationale**
- **La mise en œuvre de toutes les mesures de protection indispensables à la santé des personnels de l'Education nationale et des agents territoriaux (masques FFP2 à hauteur des besoins, seul équipement de protection individuel soumis aux règles du code du travail, gel hydroalcoolique dans toutes les salles, tous les bureaux, tous les espaces communs, savon dans les toilettes des personnels et des élèves, lingettes de désinfection, essuie-tout jetables en nombre suffisant).**

Sans ces garanties, la FNEC FP-FO et le GD des territoriaux FO considèrent que la réouverture des établissements scolaires mettrait en danger les salariés et les élèves et par ricochet, leurs familles.

Les militants FO se tiennent à la disposition des agents territoriaux et des personnels de l'Education nationale pour organiser des réunions syndicales en commun afin de répondre aux questions et pour les aider à s'organiser, à prendre position.